

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE D'APPUI TECHNIQUE CHARGE(E) DES ACHATS PUBLICS DURABLES A L'ARMP.

I. DU CONTEXTE

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi a été créée par le décret N°100/119 du 07 juillet 2009 sous forme d'une autorité administrative indépendante née à la suite de la réforme du système des marchés publics au Burundi, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics joue un rôle central de catalyseur de la régulation des marchés publics et des Délégations des services publics. Elle est investie d'importantes prérogatives en matière d'administration et de gestion du système de passation et d'exécution des marchés publics.

Aussi, de par l'article 3 du décret plus haut cité, l'ARMP est notamment chargée de :

- Veiller, par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics et délégations de service publics et de proposer au Gouvernement, et aux institutions en charge des marchés publics et délégations, toutes recommandations ou propositions de nature à améliorer et renforcer l'efficacité du système des marchés publics ;
- Evaluer périodiquement les capacités des institutions en charge des marchés publics et délégations de services publics, ainsi que les procédures et les pratiques du système de passation des marchés publics ;
- Assurer par le biais d'audits indépendants techniques et/ou financiers, le contrôle à posteriori de la passation, de l'exécution des marchés publics et délégations de service public, à cette fin, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics commande, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés, et transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ou délégations de service;
- Initier ou faire procéder sur base d'une demande ou d'une information émanant de toute personne intéressée, à tout moment, à des enquêtes portant sur la transparence et les conditions de régularité au regard des législations et réglementations nationales et internationales des procédures de passation ainsi que des conditions d'exécution des marchés publics ou délégations de service public ;



- Recevoir les recours exercés par les candidats, soumissionnaires et titulaires de marchés ;
- S'auto saisir des violations de la réglementation en matière de marchés publics et délégations de service public ;
- Tenter de concilier les parties concernées, avant de statuer sur le litige et de se prononcer sur les recours opposant une ou plusieurs entités administratives ;
- Recevoir et transmettre aux autorités compétentes les cas de violations constatées qui ne sont pas de la compétence de l'ARMP.

Aussi, tenant compte de responsabilité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques dans les processus des marchés publics, la mission principale du cadre chargé des achats publics durables est d'encourager les autorités contractantes d'intégrer et de faire respecter les considérations environnementales à toutes les étapes du processus d'achat public, de la définition du besoin à l'exécution du marché pour la promotion des pratiques d'achats publics plus durables et réduire l'impact écologique des marchés publics.

C'est dans ce cadre que l'ARMP désire recruter un (1) Cadre d'Appui Technique chargé(e) des achats publics durables, disposant des compétences pertinentes pour l'intégration effective des critères environnementaux dans les procédures de passation des marchés publics, conformément aux politiques environnementales nationales et internationales, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durables (ODD) Le/la candidate doit avoir des compétences pertinentes linguistiques en français.

II. DES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE AU POSTE

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir au moins 25 ans et 40 ans au plus au moment du recrutement ;
- N'avoir pas été condamné pour fraude, corruption et autres infractions connexes ;
- N'avoir pas été révoqué ni de la Fonction Publique, de la Police Nationale, de la Magistrature et des Forces de Défense Nationale ;
- Etre disponible immédiatement s'il (elle) est retenu(e).

NB : Toutes ces conditions sont à caractère exclusif.



III. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste sont notamment les suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire de master en sciences environnementales ou changement climatique;
- Avoir des connaissances sur l'analyse de cycle de vie ;
- Avoir la capacité de rédiger des clauses environnementales ;
- Avoir la rigueur et le sens d'analyse sur les cas environnementaux ;
- Avoir des connaissances des normes ISO 14001 relatives aux objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Avoir des connaissances sur le Code de l'environnement du Burundi ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Avoir une connaissance suffisante de l'outil informatique, notamment les logiciels Word, Excel, Power point, etc. ;
- La maîtrise de l'anglais constituerait un avantage.

IV. DU CAHIER DE CHARGES DU CADRE D'APPUI

Sous la supervision du Directeur Général, le cadre d'Appui a pour activités principales, notamment de :

- Examiner les dossiers de marchés publics sous l'angle des critères environnementaux ;
- Élaborer des grilles d'évaluation environnementale pour les appels d'offres ;
- Assister les acheteurs publics dans l'intégration de clauses environnementales ;
- Former les équipes de l'ARMP et les acteurs externes sur les enjeux du développement durable ;
- Recommander des fournisseurs et prestataires aux pratiques écoresponsables ;
- Suivre l'évolution des réglementations nationales et internationales en matière d'environnement ;
- Proposer des mises à jour des politiques d'achats publics durables ;
- Participer à l'élaboration de guides méthodologiques pour des marchés verts ;
- Rédiger des rapports d'impact environnemental ;
- Établir des indicateurs de performance écologique ;
- Présenter des bilans périodiques à la Direction Générale ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général.

V. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à soumettre par le candidat pour la présélection sont composés de :



- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ARMP ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Des évaluations de l'employeur durant les trois (02) dernières années ;
- Une attestation de non-poursuite judiciaire ;
- Des noms et adresses de trois personnes de références ;
- Des copies des diplômes, certificats et autres attestations certifiées conformes à l'original.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec mention « Candidature au poste de Cadre d'Appuis Technique chargé(e) des achats publics durables à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics » seront adressés au Directeur Général de l'ARMP.

Le dépôt de candidature se fera au secrétariat de la Direction Générale de l'institution sis Boulevard du Japon, Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, bureau N° 303.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 août 2025 à 11 heures locales.

VI. EVALUATION DES CANDIDATURES

Seuls les candidats présélectionnés seront invités pour passer les tests écrit et oral.

VII. INFORMATIONS GENERALES

Les dossiers non retenus ne seront pas remis aux candidats.

A chaque étape d'évaluation, seuls les candidats retenus seront informés pour l'étape suivante, sur téléphone ou affichage au siège de l'ARMP.

VIII. DU CONTRAT

Le chargé d'achats publics durable recruté(e) bénéficiera un contrat à durée indéterminée.

Bujumbura, le 1.7.2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARMP

Hon. Jean Claude NDUWIMANA

